

Convention Ville d'art et d'histoire

entre

l'État, ministère de la Culture et de la Communication,

représenté par le préfet du département : Stéphane BOUILLON

et

la Ville de Strasbourg

représentée par son maire : Roland RIES



Préambule

Le label "**Ville ou Pays d'art et d'histoire**" est attribué par le ministre de la Culture et de la Communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes, qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Villes et Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique - qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

Un label de qualité

Objectifs

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, qui se décline notamment en :

- sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- proposition de visites de qualité au public touristique, par un personnel qualifié.

Moyens

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à :

- créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture et de la Communication (animateur de l'architecture et du patrimoine et guides conférenciers),
- développer des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations,
- assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés.

Un réseau national

Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national.

Aujourd'hui le réseau compte cent soixante-dix-neuf Villes et Pays d'art et d'histoire qui bénéficient de ce label.

En Alsace, le réseau comprend la ville de Mulhouse et les pays de Guebwiller et du Val d'Argent.

Ce réseau d'échanges, d'expériences et de savoir-faire bénéficie d'une promotion nationale «**Laissez vous conter la ville, laissez vous conter le pays**» par le biais de dépliants, d'affiches et d'un site internet « www.vpah.culture.fr ».

Strasbourg est riche d'un patrimoine vivant, qui est un élément moteur du projet de ville. Aussi, elle s'est engagée dans une politique ambitieuse de valorisation de son patrimoine, en sollicitant l'extension du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de la Grande-Île à la *Neustadt*, en développant un projet culturel Ville d'art et d'histoire, en engageant la révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur et l'inventaire du patrimoine de la *Neustadt*... Strasbourg s'appuie sur son patrimoine pour construire la ville de demain, au moment où elle entreprend la construction des Deux-Rives, un nouveau secteur de ville aménagé sur les friches portuaires, en tournant (enfin) la ville vers le Rhin.

Autrefois « Ville d'art », Strasbourg a développé des outils de médiation et de valorisation du patrimoine, aux côtés de nombreux acteurs locaux. Ces éléments constitueront une base pour fédérer les acteurs et initiatives autour d'un projet culturel commun qui vise à sensibiliser les publics au patrimoine, à l'architecture et au paysage sur l'ensemble du territoire dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

L'obtention du label permettra d'insérer Strasbourg dans le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, confirmant le patrimoine comme un atout majeur pour son développement culturel, urbain, économique et social. Au niveau régional, le label sera un outil pour développer des partenariats de projets et des échanges avec des territoires alsaciens. Au niveau national, la Ville souhaite s'investir dans le réseau des 179 Villes et Pays d'art et d'histoire, animé par le ministère de la Culture et de la Communication, et bénéficier ainsi de l'expérience de ces territoires dans la mise en œuvre du projet Ville d'art et d'histoire.

VU la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2013 ;
VU l'avis du directeur des affaires culturelles de la région de du 7 novembre 2013 ;
VU l'avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire du 14 novembre 2013 ;
Vu la décision du Ministre de la Culture et de la Communication du 3 février 2014 attribuant le label ;

Entre le ministère de la Culture et de la Communication, et la Ville de Strasbourg, il a été convenu ce qui suit :

Un projet culturel est mis en œuvre par la Ville de Strasbourg pour valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale urbanistique et paysagère, avec l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture et de la Communication selon les modalités ci-dessous.

Titre I - Les objectifs

Article 1 : Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale

La Ville de Strasbourg s'est engagée dans une politique ambitieuse de valorisation de son patrimoine. Ville aux multiples facettes, elle souhaite mettre en valeur ses différents atouts, son patrimoine remarquable et son architecture contemporaine audacieuse.

La candidature de la Ville de Strasbourg au label Ville d'art et d'histoire s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de valorisation du patrimoine se déclinant en différents projets et autour des problématiques de connaissance, de conservation et de valorisation du patrimoine, dont :

- la rédaction du plan de gestion de la Grande-Île inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ;
- la candidature à l'extension du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco de la Grande-Île à la *Neustadt* ;
- l'extension du secteur sauvegardé et la révision de son plan de sauvegarde et de mise en valeur ;
- le volet patrimonial du plan local d'urbanisme ;
- l'inventaire du patrimoine urbain de la *Neustadt*, mené par la Région Alsace dans le cadre d'un partenariat avec la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg ;
- la restauration du patrimoine municipal.

Faire connaître le patrimoine des différents quartiers aux Strasbourgeois et aux touristes est un objectif porté par ce projet. Les actions projetées doivent permettre aux habitants de mieux connaître leur ville et de se l'approprier et aux touristes d'appréhender Strasbourg de manière plus complète. Ce travail, mené dans les quartiers, est conçu comme une éducation au regard et comme un appel à la découverte de l'autre. Pour cela, la programmation culturelle et l'offre pédagogique se développeront sur l'ensemble du territoire pour animer la ville, toucher les Strasbourgeois dans leur quotidien et inviter les touristes à sortir des sentiers battus.

Portée de manière volontaire par la collectivité, la candidature au label Ville d'art et d'histoire

a pour objectif de mettre en œuvre un projet global de médiation et de valorisation du patrimoine, de l'architecture et du paysage. Partant du constat d'une base riche mais éclatée, cette démarche vise à fédérer les acteurs et initiatives autour d'un projet commun, en développant la transversalité et les synergies.

Article 2 : Développer une politique des publics

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la ville s'engage à mettre en place et à pérenniser une politique des publics spécifique.

§ 1 - Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager

Ces actions de sensibilisation (visites, conférences,...) doivent permettre aux habitants d'être acteurs à part entière de la mise en valeur du patrimoine et de la promotion de la qualité architecturale de leur environnement quotidien.

Cette démarche d'appropriation suppose **la création d'actions spécifiques** destinées à donner des clefs de compréhension.

La ville s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en place ou à développer un programme d'actions conduit par l'animateur de l'architecture et du patrimoine et son service. Les principales orientations sont développées en annexe (*cf. annexe n° 1*).

Chaque public ayant des besoins différents, le projet Ville d'art et d'histoire développera des actions adaptées aux strasbourgeois comme aux visiteurs, avec un objectif de mise en cohérence des outils existants. S'adressant prioritairement aux strasbourgeois, la ville souhaite donner une « dimension citoyenne et participative » au projet Ville d'art et d'histoire, en associant étroitement les strasbourgeois à sa mise en œuvre.

Les actions proposées s'adressent également aux six millions de visiteurs qui viennent chaque année découvrir Strasbourg. Les visites et les prestations proposées par l'Office de tourisme répondent à cette attente. Le label Ville d'art et d'histoire offre un gage de qualité supplémentaire en complétant la formation des guides et professionnels du tourisme et en proposant des outils de médiation de qualité.

Enfin, il est prévu de développer l'offre de visites pour les publics spécifiques, pour proposer une offre la plus large possible. Strasbourg souhaite développer l'offre à destination des publics handicapés en travaillant avec les associations et avec la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) et en prenant en compte les différents handicaps : traduction en langage des signes ou visites tactiles permettraient d'étoffer l'offre à destination des publics handicapés.

Strasbourg s'engage ainsi à développer et à favoriser le développement des actions suivantes :

- des visites-découvertes thématiques renouvelées régulièrement programmées avec l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région,
- des visites de chantiers dans les monuments historiques et les créations nouvelles en lien avec les opérateurs institutionnels et privés,
- des conférences, des animations, des ateliers organisées en lien avec l'actualité et les grandes manifestations nationales (Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Journées nationales de l'archéologie, commémorations, jumelages...)

- des actions de sensibilisation au cadre de vie en lien avec les projets urbains de la ville organisées avec la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat, l'Architecte en chef des Monuments Historiques, le CAUE...
- des cycles de formation et d'information sur l'histoire, l'architecture et le patrimoine à l'attention des professionnels (personnel municipal, guides, agents d'accueil, médiateurs du patrimoine, médiateurs culturels, professionnels du tourisme...).

§ 2 - Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

À l'intention du public jeune, la ville crée de manière permanente **des ateliers d'architecture et du patrimoine**. Des locaux situés au Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (5 place du Château) sont spécialement aménagés pour recevoir un groupe d'une trentaine d'élèves. Ils sont équipés d'un matériel éducatif approprié.

Initiés et coordonnés par l'animateur de l'architecture et du patrimoine, **les ateliers s'adressent aux élèves de la maternelle à la terminale**.

Une attention particulière est portée aux actions qui s'inscrivent dans **l'enseignement « histoire des arts »**. Cet enseignement instaure des situations pédagogiques nouvelles favorisant les liens entre la connaissance et la sensibilité. Il « intègre l'histoire de l'art, par le biais des arts de l'espace, des arts du visuel et des arts du quotidien » (cf. BO du ministère de l'Éducation nationale n°32 du 28 août 2008). La ville propose de contribuer à la formation des enseignants, de faciliter la rencontre des jeunes publics avec les œuvres architecturales, de développer leurs pratiques artistiques et culturelles.

Des projets particuliers peuvent être définis dans le cadre des projets d'établissement et des dispositifs partenariaux (éducation nationale, agriculture notamment).

Des ateliers fonctionnent aussi à l'intention des jeunes, **hors temps scolaire** : activités du mercredi, du samedi et durant les vacances (été des 6-12 ans).

Des actions sont menées avec les centres de loisirs et se développent notamment à l'intention des jeunes en difficulté. Des ateliers d'architecture et du patrimoine se déroulent dans les quartiers défavorisés en liaison avec les services chargés de la mise en place de la politique de la ville (« Ecole ouverte » ou autres dispositifs partenariaux...).

L'animateur de l'architecture et du patrimoine et son équipe de guides conférenciers travaillent en transversalité avec les services municipaux et territoriaux (enfance, jeunesse et sport) et en collaboration avec les différents partenaires (Éducation nationale).

En fonction des thématiques développées, les ateliers font appel à de multiples compétences : architectes, urbanistes, paysagistes, scientifiques et techniciens du patrimoine, artisans, plasticiens, musiciens, écrivains et comédiens...

Développer une démarche éducative pour le jeune public est également en enjeu fort du projet strasbourgeois. En effet, les jeunes jouent un rôle moteur dans les processus d'appropriation du cadre de vie, et il paraît nécessaire de leur donner les clés pour comprendre leur ville. Cette démarche éducative visera la transmission des connaissances et incitera les jeunes à être acteurs et créateurs.

Pour atteindre ces objectifs, une programmation jeune public sera mise en place, en proposant ateliers pédagogiques et visites en temps scolaire et en temps de loisir, mais aussi des jeux pour apprendre en s'amusant (chasse au trésor, jeu de piste...). En complément de la programmation, des outils spécifiques à destination du jeune public seront créés. Des supports de visites et d'animations et des questionnaires de jeu seront proposés à destination du public individuel et des groupes, pour être utilisés avec ou sans l'accompagnement d'un guide. De plus, il est envisagé de mobiliser davantage les nouvelles technologies, qui font partie du quotidien des jeunes, en développant des contenus en ligne accessible via les téléphones portables en se promenant dans la ville (en s'appuyant sur le dispositif Strasplus) et en proposant des applications autour de la découverte du patrimoine. La scénographie du CIAP intègrera également cette dimension.

Pour que ces nouvelles actions soient connues du public et des acteurs locaux, il est prévu d'informer et de former les enseignants et les structures éducatives. L'Education nationale sera un partenaire incontournable du projet, et un relais pour les actions proposées au jeune public. En lien avec le rectorat et en particulier avec la délégation académique à l'Action culturelle (DAAC), associée à la candidature strasbourgeoise au label, il est proposé de réactiver les dispositifs académiques dans le cadre du GIP-ACMISA (Groupement d'intérêt public Actions culturelles en milieu scolaire en Alsace) autour du patrimoine avec un appel à projet spécifique auprès des enseignants.

De manière générale, le projet jeune public devra se construire avec les acteurs locaux, en s'appuyant sur les savoir-faire du service éducatif des musées, du service éducatif des archives, du périscolaire, du jardin des sciences de l'Université de Strasbourg et des services éducatifs des différentes structures dans les domaines du patrimoine, de l'architecture et du paysage et sur l'expertise des chargés de mission de la DAAC et de la Direction régionale des affaires culturelles. Des partenariats avec différentes structures sont déjà envisagés autour de projets communs et d'animations mutualisées, avec le service éducatif des musées sur le plan-relief par exemple.

*Les principales thématiques proposées de manière indicative sont développées en **annexe n°1**.*

§ 3 - Accueillir le public touristique

À l'intention du public touristique est mis en place un programme de visites-découvertes, conçu à l'intention **des individuels**. Des visites générales et thématiques de la ville sont proposées à l'initiative de l'animateur de l'architecture et du patrimoine **à heures fixes notamment en période estivale et pendant les vacances scolaires**.

Pour les **groupes**, des visites générales et des circuits thématiques sont assurés toute l'année à la demande.

À cet effet, l'animateur de l'architecture et du patrimoine conçoit une programmation annuelle de thèmes et itinéraires de visites. Une politique de modulation tarifaire est mise en place pour chacune de ces offres (*Cf. Annexe n°2*).

L'animateur de l'architecture et du patrimoine travaille en étroite partenariat avec l'**office du tourisme avec lequel une convention spécifique est mise en place**. Elle fixe le rôle et les missions de chacun des services en articulation l'un avec l'autre.

Les principales thématiques de visites sont développées en annexe n°1.

Titre II - Les moyens

Créer un service de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Article 1 : Recourir à un personnel qualifié

La mise en œuvre de la convention exige d'avoir recours à un personnel qualifié.

Pour porter les projets culturels de valorisation du patrimoine, la mission Patrimoine a été créée en 2011 et rattachée directement à la direction de la Culture. Composée de trois personnes, appuyées par un chef de projet patrimoine rattaché au Pôle culture, territoires et démocratie locale, elle a notamment en charge les dossiers UNESCO, la candidature au label Ville d'art et d'histoire, la candidature au label du patrimoine européen et le suivi des dossiers patrimoine immatériel, mais aussi l'animation de temps forts sur le patrimoine : Journées européennes du patrimoine, Forum du patrimoine, et la contribution à des événements culturels, comme Les Journées de l'architecture, les Journées de l'archéologie, des expositions... Des collaborateurs ponctuels viennent renforcer l'équipe en fonction des besoins.

La ville s'engage à constituer une équipe de professionnels qualifiés dans le domaine de l'architecture et du patrimoine. Pour ce, elle s'engage :

- à recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine à plein temps (de catégorie A).

Elle met à sa disposition les moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement de ses missions, notamment : un bureau, un téléphone, un ordinateur (accès internet et courriel) et un budget de fonctionnement et de déplacement.

L'*annexe n°3* précise les missions, les modalités de recrutement et la rémunération de l'animateur de l'architecture et du patrimoine.

L'animateur de l'architecture et du patrimoine travaille en transversalité avec l'ensemble des services territoriaux (urbanisme, éducation, communication...) et établit des collaborations avec les acteurs culturels et touristiques, de loisirs ou les maisons de quartier.

Il associe les guides conférenciers à l'ensemble des actions définies dans la convention.

Il est placé sous la responsabilité du responsable de la mission Patrimoine.

- à ne faire appel qu'à des guides conférenciers qualifiés, répondant aux exigences du décret n° 2011-930 du 1^{er} août 2011.

L'animateur de l'architecture et du patrimoine et les guides conférenciers bénéficient d'actions de formation continue organisées et financées, au niveau national ou au niveau régional, par le ministère de la Culture et de la Communication.

La ville s'engage à autoriser les personnels concernés à suivre ces formations.

Au sein de l'administration de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, l'équipe Ville d'art et d'histoire sera rattachée à la mission Patrimoine. Afin de mettre en place un projet ambitieux au service des publics, l'équipe administrative et scientifique se constituera, dès 2014, avec le recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Cette équipe s'étoffera progressivement en fonction des actions déployées et avec l'ouverture du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Article 2 : Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Le centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est :

- pour la collectivité territoriale, un lieu d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de la ville,
- pour les habitants, un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et les projets urbains et paysagers,
- pour les touristes un espace d'information donnant les clés de lecture de la ville,
- pour les jeunes, un support pédagogique dans le cadre des ateliers d'architecture et du patrimoine.

Véritable lieu de ressources et de débats, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) est un équipement de proximité conçu de manière originale.

Il présente une exposition permanente didactique sur l'évolution de la ville et sur les principales caractéristiques de son architecture et de son patrimoine. Le CIAP développe une scénographie originale de manière à mieux faire comprendre la ville aux visiteurs, à susciter leur curiosité et leur envie de découvrir plus avant les différents aspects de l'identité de la Ville d'art et d'histoire.

Des expositions temporaires et des conférences prenant en compte l'actualité de l'architecture et du patrimoine sont régulièrement organisées.

La programmation du CIAP est établie dans les cinq années qui suivent la signature de la convention.

La localisation du centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est définie en concertation avec la direction générale des patrimoines (DGP) et avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Celles-ci valident le projet scientifique et culturel du CIAP.

Rôle

Le centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine sera un lieu ressource pour les Strasbourgeois comme les touristes, tant sur les patrimoines que sur la ville en projet : nouvelles constructions, projets urbains, projets environnementaux. Cette double dimension de médiation du patrimoine et de maison des projets permettra au public de comprendre la ville d'aujourd'hui comme un espace global en perpétuelle évolution.

Contexte

Le CIAP fait partie intégrante du projet Ville d'art et d'histoire strasbourgeois. Le centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine s'articulera avec les équipements existants. Aussi, sa création intègre une logique de mutualisation et de mise en réseau à différents niveaux.

Le centre de documentation conçu comme un lieu ressource trouvera des prolongements en

renvoyant le public souhaitant approfondir des recherches vers les fonds très riches des archives de Strasbourg (bibliothèque et fonds d'archives) et de la médiathèque Malraux (alsatiques et fonds patrimonial).

Cette forme de réseau sera également utilisée pour la fonction lieu de débat, en mobilisant des salles existantes en fonction des sujets et du public cible pour une programmation « hors les murs » plus proche du quotidien des Strasbourgeois.

Les autres fonctionnalités sont envisagées dans un site unique (exposition permanente et temporaire, centre d'information, ateliers pédagogiques), en conservant le principe d'expositions sur dans les territoires.

Les mutualisations envisagées porteront sur le site (cf. c) mais aussi sur la programmation. De manière générale, le CIAP sera l'outil d'un projet transversal et différents partenariats s'y développeront.

La scénographie du CIAP intégrera les nouvelles technologies et des dispositifs interactifs, ludiques et pédagogiques pour permettre aux différents publics de comprendre le territoire strasbourgeois.

Organisation et fonctionnement

L'animateur de l'architecture et du patrimoine aura la mission de créer cet équipement puis de l'animer en travaillant dans la transversalité avec les services et partenaires qui portent la dynamique de projet Ville d'art et d'histoire.

Pour développer le projet scientifique et culturel du CIAP, il sera accompagné par un comité scientifique et technique, qui travaillera sur le contenu de l'exposition permanente du CIAP mais aussi sur la scénographie et la médiation.

Localisation

La localisation du centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine sera définie en concertation avec la direction générale des Patrimoines et la direction régionale des Affaires culturelles. Celles-ci valident le projet scientifique et culturel du CIAP.

À Strasbourg, deux lieux patrimoniaux remarquables ont été retenus pour accueillir le CIAP :

- L'immeuble situé 5 place du Château, sur une place illustrant l'histoire de l'architecture strasbourgeoise (Cathédrale Notre-Dame, Palais Rohan, Maisons de l'Œuvre Notre-Dame, lycée royal),
- L'ancienne banque de Mulhouse situé au 2 rue Brûlée, édifice néo-rococo dans la ville du XVIII^e siècle.

Une étude de faisabilité et de définition pour le CIAP sera rapidement lancée afin de proposer la solution la plus avantageuse en termes spatiaux, fonctionnels, financiers et muséographiques.

Article 3 : Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine

Pour développer une communication au public le plus large, la ville s'engage :

- **à utiliser le label Ville ou Pays d'art et d'histoire, déposé à l'INPI**, ainsi que le logo du ministère et celui des Villes et Pays d'art et d'histoire - accompagné de la présentation type du label et du réseau (*annexe n°6*) - sur toutes les publications établies en partenariat avec la DRAC et avec la DGP (service de l'architecture). *La ville* mentionne dans tous les supports d'information qu'elle publie que les visites-découvertes et les circuits sont assurés par des guides conférenciers qualifiés.
- **à réaliser des publications sur l'architecture et le patrimoine :**
 - des dépliants présentant la Ville d'art et d'histoire (histoire, programmes d'activités, visites,...),
 - des fiches thématiques (secteur sauvegardé, Aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine / AVAP, architecture du XX^e siècle,...) ou monographiques,
 - des brochures ou des guides (comme le guide de la collection de guides des Villes et Pays d'art et d'histoire développée en partenariat avec les Editions du patrimoine),
 - des affiches,
 - des pages internet sur le site de la ville portant sur l'architecture et le patrimoine.

Tous ces documents sont conçus **conformément à la charte graphique** définie par la direction générale des patrimoines (service de l'Architecture) pour le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire.

- **à diffuser et à afficher de manière régulière** dans les structures touristiques et culturelles de la ville **les informations** concernant les visites et les activités proposées.
- **à relayer la promotion nationale du label.**

Le ministère de la Culture et de la Communication actualise le site internet « www.vpah.culture.fr ». La ville crée un lien de renvoi de son site internet vers le site national du réseau et réciproquement.

Titre III : Un partenariat permanent

Article 1 : Engagement de l'État

Les actions prévues dans la convention sont développées en étroite collaboration avec la direction régionale des affaires culturelles - notamment le service territorial de l'architecture et du patrimoine – et avec la direction générale des patrimoines (service de l'architecture).

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à :

- mettre à la disposition de la ville son appui scientifique et technique pour la réalisation de l'ensemble de ce programme ;
- autoriser la ville à utiliser le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire", déposé à l'INPI, dans les conditions normales du respect de la présente convention, sous réserve de l'usage de ses droits liés à la propriété intellectuelle et industrielle ;
- permettre à la ville de se prévaloir de son agrément pour l'ensemble des actions définies dans la présente convention ;
- promouvoir les actions de la ville au sein du réseau national ;
- participer au jury de recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine ;
- mettre en place et soutenir des stages régionaux de formation continue à l'intention des animateurs de l'architecture et du patrimoine et des guides conférenciers ;
- organiser des séminaires nationaux de perfectionnement à l'intention des animateurs de l'architecture et du patrimoine ;
- participer aux commissions de coordination.

Article 2 : Fonctionnement de la convention :

La convention attribuant le label Ville ou Pays d'art et d'histoire institue un partenariat permanent qui prend effet à la date de la signature de la convention et qui donne lieu à une renégociation tous les dix ans. Elle fait l'objet d'un programme annuel d'actions instruit par la direction régionale des Affaires culturelles d'Alsace selon les objectifs prioritaires du ministère de la Culture et de la Communication et du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Des groupes de travail thématiques, mis en place à l'initiative de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, contribueront à la réflexion générale sur la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et à l'élaboration du programme annuel. Ils sont ouverts aux différents partenaires et acteurs locaux.

Article 3 : Evaluation de la convention

La Ville s'engage à communiquer **chaque année** à la direction régionale des Affaires culturelles et à la direction générale des Patrimoines le bilan des activités menées dans le cadre de la convention. Une analyse des bilans des Villes et Pays d'art et d'histoire est présentée au Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Une commission de coordination est créée. Préparée par l'animateur de l'architecture et du patrimoine, elle se réunit **au moins une fois tous les deux ans** sur convocation du maire de Strasbourg afin d'établir le bilan des actions, d'étudier les projets nouveaux et de décider des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

Elle est constituée notamment des personnalités suivantes ou de leur représentant :

- du maire, président de la commission ;
- du directeur régional des affaires culturelles ;
- des adjoints et conseillers municipaux concernés : culture, urbanisme, éducation, patrimoine, développement social, tourisme, etc. ;
- du directeur général des services ;
- du directeur du service de l'urbanisme ;
- du directeur des affaires culturelles ;
- du conservateur des musées ;
- du directeur de l'office du tourisme ;
- d'un enseignant de l'Université ou de l'école nationale supérieure d'architecture ;
- de l'inspecteur d'académie ;
- du chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
- du délégué régional au tourisme.

Article 4 : Financement de la convention

Le financement de l'ensemble du programme d'actions est assuré par la ville avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.

L'*annexe n°2* précise les principes de ce soutien financier.

La participation financière de l'État sera définie annuellement sous réserve du vote du budget de l'État et de la déconcentration des crédits. Elle sera étudiée dans le cadre de la convention par la DRAC sur la base d'un dossier présenté par la collectivité porteuse du label et sur présentation d'un rapport annuel rendant compte de l'utilisation des subventions reçues l'année précédente et des actions réalisées.

Toute subvention non utilisée, ou utilisée non conformément aux engagements définis dans la convention devra faire l'objet d'un reversement dans les deux mois suivant le rapport annuel.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de dix ans et prend effet à la date de sa signature.

À l'issue des dix ans, la convention est évaluée selon une procédure définie dans l'*annexe n°5*.

La Ville dresse, en partenariat avec la direction régionale des Affaires culturelles d'Alsace, le bilan de sa mise en œuvre et propose de nouvelles orientations pour son renouvellement. Ces documents sont transmis pour avis à la direction générale des Patrimoines, puis sont soumis à l'avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

La renégociation de la convention peut être l'occasion de s'inscrire dans une démarche d'extension du territoire labellisé. Cf. *annexe n°5*.

La présente convention pourra faire l'objet d'une dénonciation par chaque partie signataire moyennant un préavis de six mois. La commission de coordination devra alors être réunie

avant d'envisager la dénonciation de la convention, dès lors que serait constatée l'inexécution grave d'une de ses obligations ou que surviendraient des événements extérieurs dont la nature et l'ampleur remettraient en cause son bien-fondé. Cette dénonciation devra être entérinée par le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Le label devra alors être retiré de tout support d'information.

Toute modification aux dispositions de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 6 : Exécution

Le directeur régional des Affaires culturelles de la région Alsace et le maire de Strasbourg sont chargés de l'exécution de la présente convention.

À Strasbourg

le 14 février 2014

Le maire

Le préfet

UN PROGRAMME D'ACTIONS

Cf. Titre I, article 2

La ville s'engage, en collaboration avec ses partenaires et sous la coordination du service « Ville ou Pays d'art et d'histoire » conduit par l'animateur de l'architecture et du patrimoine à mettre en place ou développer les actions suivantes :

Un plan d'actions élaboré avec les acteurs du territoire complète le programme figurant ci-dessous.

I. EN DIRECTION DES HABITANTS ET DES PROFESSIONNELS

- des **visites-découvertes thématiques**, **des conférences** organisées toute l'année

De nombreuses thématiques sont déjà proposées dans le cadre des visites et conférences. L'offre sera complétée dans le cadre du label autour :

- *des thématiques développées dans le projet :*
 - *Strasbourg Grande-Île, patrimoine UNESCO*
 - *Patrimoine urbain : la morphologie urbaine comme clef de lecture de la ville*
 - *Bibliothèque de l'architecture*
 - *Architecture et art contemporains*
 - *L'Europe à Strasbourg*
 - *Ville des savoirs*
 - *Cultures vivantes et identités*
 - *Ville de nature*
 - *Patrimoine portuaire, artisanal et industriel*
- *des secteurs à enjeu de développement touristique*
 - *Neustadt,*
 - *Quartier européen*
 - *Deux-Rives*
- *de l'actualité des projets et des quartiers.*

Projets :

- *Poursuivre et amplifier l'offre de visites proposée par l'Office de Tourisme en améliorant le contenu et en diversifiant les thématiques,*
- *Proposer des visites gratuites le premier dimanche du mois dans les différents quartiers,*
- *Organiser des conférences en lien avec l'actualité du patrimoine et des projets.*

- des actions **originales** organisées **en relation avec l'actualité nationale et locale de l'architecture et du patrimoine** (Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Semaine ou Mois de l'architecture, Prix Grand public de l'architecture, Palmarès de l'architecture ...)

- *Poursuivre l'accent mis sur les Journées européennes du patrimoine depuis 2012 en s'attachant à diversifier la programmation pour tous les publics et dans les différents*

- quartiers : visites dans les différents quartiers à pied ou à vélo, jeux de pistes, démonstrations des métiers d'art,*
- *Développer une programmation Ville d'art et d'histoire dans le cadre des Journées de l'architecture en s'inscrivant dans le thème annuel de la manifestation : organisation de visites et conférences,*
 - *Organiser le Forum du patrimoine : un temps d'échanges sur les projets de valorisation du patrimoine menés à Strasbourg par les différents acteurs du territoire,*
 - *Développer une programmation Ville d'art et d'histoire dans le cadre des Rendez-vous aux jardins en lien avec le service des espaces verts et la DRAC.*
- des actions de **sensibilisation à la qualité de l'architecture, du patrimoine, du paysage** : élaboration des projets urbains, secteur sauvegardé, AVAP, espaces publics, charte paysagère etc... Ces programmes se feront en collaboration avec l'architecte-conseil de la collectivité, la direction régionale des affaires culturelles (en particulier le service territorial de l'architecture et du patrimoine, le conseil en architecture, en urbanisme et de l'environnement (CAUE))...
 - *Accompagnement des projets de rénovation urbaine par des actions de médiation : visites de chantier, plaquettes, ateliers avec les scolaires...*
 - *Accompagnement des grands projets urbains et des projets d'aménagement en présentant l'histoire du site et son devenir : visites de chantier, plaquettes, ateliers avec les scolaires...*
 - *Focus sur des chantiers exemplaires*
 - *Développer des guides à destination des propriétaires pour les conseillers dans leurs projets de restauration dans le cadre du secteur sauvegardé*
 - des **visites de chantiers**, (monuments historiques ou chantiers de fouilles archéologiques, nouvelles réalisations architecturales...) en lien étroit avec la direction régionale des affaires culturelles.
 - *Organisation de visites de chantiers de restauration en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles, la Direction de la Construction et du patrimoine bâti (patrimoine Ville) et la fondation de l'Œuvre Notre-Dame (Cathédrale)*
 - *Organisation de visites de chantiers de fouilles archéologique en lien avec la DRAC et les opérateurs de fouilles*
 - *Organisation de visites de chantier de nouvelles réalisations architecturales en lien avec l'école d'architecture, le CAUE, l'INSA et les services de la collectivité.*
 - des **cycles de formation et d'information sur l'architecture et le patrimoine** :
 - ✓ à l'intention des médiateurs touristiques ou de catégories professionnelles ayant des contacts avec les touristes : personnel d'accueil de l'office de tourisme, taxis, commerçants, hôteliers et restaurateurs, etc.
 - ✓ à l'intention du personnel municipal : personnel d'accueil des mairies, agents des services techniques, de l'urbanisme et des espaces verts, agents de la police municipale, etc.
 - Formation des guides et acteurs du tourisme sur :
 - les valeurs du patrimoine mondial et l'inscription de Strasbourg sur la liste du patrimoine mondial,
 - les projets de valorisation du patrimoine,
 - le patrimoine et l'architecture à Strasbourg : approche thématique ...

- Sensibiliser les services et les élus à la gestion et à la conservation du patrimoine à travers des temps d'information sur les projets, la réglementation et les bons usages.
- des actions de **sensibilisation auprès des habitants de quartiers** en collaboration avec les responsables des maisons de quartiers, des centres sociaux, des associations....

II. EN DIRECTION DU PUBLIC JEUNE

Pour chacune des rubriques suivantes, indiquer les projets, donner une liste indicative des thématiques envisagées.

Développer une démarche éducative pour le jeune public est également en enjeu fort du projet strasbourgeois. En effet, les jeunes jouent un rôle moteur dans les processus d'appropriation du cadre de vie, et il paraît nécessaire de leur donner les clés pour comprendre leur ville. Cette démarche éducative visera la transmission des connaissances et incitera les jeunes à être acteurs et créateurs.

1. ACTIONS DANS LE TEMPS SCOLAIRE

Développer ces actions par niveau scolaire, de la maternelle au lycée.

La programmation et les outils proposés s'attacheront à s'inscrire dans le programme d'histoire des arts de l'enseignement primaire et secondaire, dans le cadre du plan pour l'éducation artistique et culturelle. De manière générale, le projet jeune public devra se construire avec les acteurs locaux, en s'appuyant sur les savoir-faire du service éducatif des musées, du service éducatif des archives, du périscolaire, du jardin des sciences de l'Université de Strasbourg et des services éducatifs des différentes structures dans les domaines du patrimoine, de l'architecture et du paysage et sur l'expertise des chargés de mission de la DAAC et de la Direction régionale des affaires culturelles.

- *Ateliers d'architecture et du patrimoine*

Des ateliers pédagogiques seront proposés pour les différents niveaux scolaires, en rattachant les exemples strasbourgeois aux domaines et grandes périodes de l'histoire de l'art. Quelques-unes des thématiques envisagées sont présentées ci-dessous.

Ecole primaire

Les ateliers privilégieront le sens de l'observation et la créativité des jeunes. Mon école, mon quartier (partenariat avec les archives) : partir à la découverte de son quartier depuis l'école

La construction de la cathédrale : raconter l'histoire de ce monument à partir d'une maquette permettant de retracer les grandes phases du chantier, puis imaginer une deuxième tour construite de nos jours

Lire et comprendre un jardin : le parc de l'Orangerie.

Visite contée du Palais Rohan (en partenariat avec le service éducatif des musées)

Collège

L'eau à Strasbourg

Place du Château : l'histoire de la ville et des styles

Dessiner la ville

Le plan-relief et la ville actuelle : confronter le document au centre actuel de Strasbourg (en partenariat avec le service éducatif des musées)

Se soigner à Strasbourg : l'hôpital, une ville dans la ville

Construire et entretenir la cathédrale : découverte des métiers (en partenariat avec l'Oeuvre Notre-Dame)

La *Neustadt* : quand Strasbourg devient capitale

Lycée

Strasbourg en plans : l'histoire du développement urbain à travers les documents d'archive

L'architecture des institutions européennes

Hautepierre, un grand ensemble : étude du plan et des théories des architectes moderne confrontée à la visite d'un quartier en rénovation urbaine

- *Actions développées dans le cadre de l'enseignement « Histoire des arts »*

✓ formation des enseignants

Pour que ces nouvelles actions soient connues du public et des acteurs locaux, il est prévu d'informer et de former les enseignants et les structures éducatives. L'Education nationale sera un partenaire incontournable du projet, et un relais pour les actions proposées au jeune public. En lien avec le rectorat et en particulier avec la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC), associés à la candidature strasbourgeoise au label, il est proposé de réactiver les dispositifs académiques dans le cadre du GIP-ACMISA autour du patrimoine en Alsace avec un appel à projet spécifique auprès des enseignants.

Des formations à destination des enseignants seront proposées autour de l'histoire du développement urbain de Strasbourg et des styles et techniques de construction présent sur le territoire de Strasbourg. De plus, des mallettes pédagogiques seront mises à leur disposition sur ces thèmes, mais aussi sur des thématiques importantes dans l'histoire de la ville, comme le patrimoine portuaire, la place de l'eau, le patrimoine universitaire ou religieux.

✓ rencontre des jeunes avec les œuvres architecturales

Des visites seront proposées aux classes pour aller à la rencontre des œuvres architecturales. Elles porteront sur la ville historique et les grands monuments strasbourgeois, comme la cathédrale ou le Palais Rohan, mais aussi sur des édifices ou parcours dans les différents quartiers, avec l'objectif de sensibiliser les jeunes à leur cadre de vie. Ces visites, adaptées au jeune public et à son niveau scolaire, replaceront les édifices dans l'histoire de l'architecture, du point de vue des styles et des techniques de construction. La visite de chantiers de restauration permettra également de familiariser les jeunes avec les différents métiers de la construction. Les thématiques et le contenu proposé s'adaptera au programme d'histoire des arts.

✓ pratiques artistiques et culturelles

Pour que les jeunes soient acteurs et créateur, des activités artistiques et culturelles seront proposées dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, en faisant appel à des intervenants qualifiés, comme la création de maquettes d'édifices ou de ville, le dessin d'édifices... Des partenariats avec le service éducatif des musées pourront se développer dans ce cadre.

2. ACTIONS HORS TEMPS SCOLAIRE

L'offre de visites à destination des familles proposées par l'Office de Tourisme sera étoffée durant les congés scolaires. Elles porteront principalement sur la Grande-Île de Strasbourg, la *Neustadt* et le quartier des institutions européennes. Des jeux de piste et des ateliers organisés au CIAP permettront également aux jeunes de découvrir le patrimoine strasbourgeois de manière ludique. Cette programmation pourra intégrer la programmation de l'été des 6-12 ans ou de l'école ouverte, relayée dans le programme des animations d'été édité par la Ville de Strasbourg.

En complément de la programmation, des outils spécifiques à destination du jeune public seront créés. Des supports de visites et d'animations et des questionnaires de jeu seront proposés à destination du public individuel et des groupes, pour être utilisés avec ou sans l'accompagnement par un guide. De plus, il est envisagé de mobiliser davantage les nouvelles technologies, qui font partie du quotidien des jeunes, en développant des contenus en ligne accessible via les téléphones portables en se promenant dans la ville (en s'appuyant sur le dispositif Strasplus) et en proposant des applications autour de la découverte du patrimoine. La scénographie du CIAP intègrera également cette dimension.

III. EN DIRECTION DU PUBLIC TOURISTIQUE

Strasbourg accueille environ six millions de visiteurs chaque année. Le projet Ville d'art et d'histoire s'attachera à leur proposer une programmation de qualité et diversifiée, en lien étroit avec l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région.

Thématique des visites :

- Cathédrale et vieille ville
- Visites thématiques du centre, dont « Strasbourg Grande-Île, patrimoine mondial »
- La *Neustadt* de Strasbourg
- Le quartier européen

Une attention particulière sera portée aux quartiers de la *Neustadt* et des institutions européennes pour amener les visiteurs à découvrir des éléments importants du patrimoine strasbourgeois. L'offre de visites proposée au moment du marché de Noël sera étoffée pour répondre au grand nombre de visiteurs présents à Strasbourg à cette période de l'année.

De plus, les publications Ville d'art et d'histoire seront traduites en plusieurs langues lorsqu'elles concernent des éléments touristiques, proposant outils d'aides à la visite pour des édifices ou circuits.

Par ailleurs, de très nombreux visiteurs empruntent les bateaux pour découvrir la ville. Un travail sera engagé avec Batorama sur le contenu du commentaire audio proposé aux visiteurs, pour en améliorer la qualité.

PLAN D' ACTIONS VILLE D'ART ET HISTOIRE

Le projet Ville d'art et d'histoire s'est construit avec les partenaires locaux à travers différents temps de travail. Présenté dans le dossier de candidature, il s'est décliné en propositions concrètes formulées selon les grands axes du projet et les thématiques patrimoniales retenues.

Ces propositions serviront de socle à la mise en œuvre du projet Ville d'art et d'histoire et pourront être adaptées en fonction de l'actualité et des objectifs fixés par la Commission de coordination chaque année.

I. LES GRANDS AXES DU PROJET EN ACTIONS

AXE 1 : Poursuivre les démarches de connaissance du patrimoine : connaître pour valoriser

ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER	PRIORITE
Inventaire du patrimoine urbain de la Neustadt	Région Alsace	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	2010-2016	1
Etude du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (secteur sauvegardé)	Etat / Communauté urbaine de Strasbourg	Ville de Strasbourg	2012-2017	1
Identification du patrimoine et intégration de prescriptions sur le patrimoine dans le cadre du PLU	Communauté urbaine de Strasbourg	ADEUS, conseillers de quartier et habitants	2010-2014	1
Mener des recherches appliquées à des projets de valorisation du patrimoine et de médiation	Ville de Strasbourg	Chercheurs	À partir de 2013	2
Promouvoir la recherche et développer des projets de recherche en lien avec l'Université de Strasbourg et les écoles d'architecture (ENSAS et INSA)	Ville de Strasbourg	Université de Strasbourg, ENSAS, INSA	À partir de 2013	2
Approfondir des thématiques méconnues, développer la connaissance de l'histoire sociale de Strasbourg, recueillir la mémoire des habitants	Ville de Strasbourg	Chercheurs, habitants	À partir de 2014	2
Créer une base de données rassemblant l'ensemble des références sur l'architecture et le patrimoine local (références et localisation des études et de la bibliographie)	À définir	Ville de Strasbourg, Service de l'inventaire du patrimoine 5région Alsace), Université de Strasbourg, INSA, ENSAS...	A partir de 2014	3

AXE 2 : Promouvoir la médiation de l'architecture et du patrimoine

ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER	PRIORITE
Proposer un programme de visites régulières et adaptées : dans les différents quartiers, sur de nouvelles thématiques, dans des formes adaptées aux différents publics (strasbourgeois, touristes, nouveaux arrivants, publics à besoins spécifiques...).	Ville de Strasbourg / Office de tourisme de Strasbourg et sa Région	Associations de quartier, Conseils de quartier	À partir de 2014	1
Animer des espaces de transmission et de dialogue autour du patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> Organiser le Forum du patrimoine (manifestation annuelle), Mettre en place un cycle de conférences, Inclure la dimension patrimoniale de manière plus systématique les concertations. 	Ville de Strasbourg	CUS, DRAC Alsace, Musées	À partir de 2014	1
Initier le jeune public <ul style="list-style-type: none"> Informier et former les enseignants et les structures éducatives Réactiver les dispositifs académiques autour d'un appel à projet sur le thème : « adopter son patrimoine » Proposer une programmation jeune public (visites, ateliers, jeux) en temps scolaire et en temps de loisir Mettre en place un chantier-école 	Ville de Strasbourg	Education nationale, DRAC Alsace, services éducatifs des structures partenaires	À partir de 2014	1

AXE 3 : Créer des outils de médiation et d'interprétation

ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER	PRIORITE
Réalisation de publications sur l'architecture et le patrimoine : édition de plaquettes dans le respect de la charte Ville d'art et d'histoire et poursuite des plaquettes par quartier (DUAH)	Ville de Strasbourg	Communauté urbaine de Strasbourg, Office de tourisme de Strasbourg et sa Région, Archives de Strasbourg	À partir de 2014	1
Créer et animer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	Ville de Strasbourg	DRAC Alsace, CUS, Acteurs locaux	Ouverture à partir de 2015	1
Développer une signalétique cohérente sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur la stratégie et les mobiliers en cours de définition et sur l'outil Strasplus	Ville de Strasbourg	Communauté urbaine de Strasbourg	À partir de 2014	2
Développer des outils ludiques pour tous les publics : jeux de piste, outils numériques, concours de photographie...	Ville de Strasbourg		À partir de 2014	2

AXE 4 : Sensibiliser la population au cadre de vie et à ses évolutions

ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER	PRIORITE
Accompagnement des projets de rénovation urbaine par des actions de médiation : visites de chantier, plaquettes, ateliers avec les scolaires...	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	Associations de quartiers, conseils de quartiers...	À partir de 2014	1
Accompagnement des grands projets urbains et des projets d'aménagement en présentant l'histoire du site et son devenir : visites de chantier, plaquettes, ateliers avec les scolaires...	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	Aménageurs, associations, éducation nationale...	À partir de 2014	1
Sensibiliser les strasbourgeois à la qualité architecturale	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	CAUE, STAP, ENSAS, INSA	À partir de 2014	2
Sensibiliser les strasbourgeois à la nature	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	SINE, associations naturalistes	À partir de 2014	2

AXE 5 : Conforter le dynamisme touristique par la valorisation de l'offre patrimoniale

ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER	PRIORITE
Informier et former les professionnels	Ville de Strasbourg / DRAC Alsace	Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région	À partir de 2014	1
Développer le projet en lien étroit avec l'Office de tourisme : conventionner	Ville de Strasbourg / Office de tourisme de Strasbourg et sa Région	Communauté urbaine de Strasbourg, guides-conférenciers	À partir de 2014	1
Faire évoluer les propositions de visites à pied en développant l'offre sur les secteurs du quartier européen et de la Neustadt	Ville de Strasbourg / Office de tourisme de Strasbourg et sa Région	guides-conférenciers	À partir de 2014	1
S'insérer dans les politiques touristiques départementales et régionales	Ville de Strasbourg / Office de tourisme de Strasbourg et sa Région	ADT, CRT	À partir de 2015	2
Développer l'offre de visite à l'occasion du marché de Noël	Ville de Strasbourg / Office de tourisme de Strasbourg et sa Région		A partie de 2014	2
Proposer un nouveau commentaire audio pour la visite en bateau-mouche	Batorama / Ville de Strasbourg		à partir de 2015	3
Proposer de nouvelles offres de circuits de découverte en bateau	Batorama / Ville de Strasbourg		à partir de 2015	3

AXE 6 : Intégrer l'animation de l'architecture, du patrimoine et du paysage dans la vie culturelle

ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER	PRIORITE
Associer des manifestations artistiques (concerts, spectacles, expositions) à la découverte de sites patrimoniaux	Ville de Strasbourg	Acteurs culturels	À partir de 2013	1
S'appuyer sur les événements locaux (festivals, ateliers ouverts...) et nationaux (Journées du patrimoine, Nuit des musées...)	Ville de Strasbourg	Acteurs culturels	À partir de 2013	1
Inscrire la dimension créative dans le projet jeune public	Ville de Strasbourg	Education nationale, acteurs éducatifs	À partir de 2014	2
S'appuyer sur différentes temporalités pour construire la programmation Toucher les strasbourgeois dans leur quotidien S'appuyer sur des temps forts Développer une thématique annuelle qui mobilise les différents acteurs	Ville de Strasbourg			2

AXE 7 : Développer une politique de mise en réseau

ACTIONS	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	CALENDRIER	PRIORITE
Animer un réseau d'acteurs locaux dans la transversalité	Ville de Strasbourg	Communauté urbaine de Strasbourg, Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région, DRAC, Université de Strasbourg, CAUE...	À partir de 2014	1
Intégrer le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire (échanges de savoir-faire et bonnes pratiques)	Ville de Strasbourg / DRAC Alsace	Ministère de la Culture et de la Communication	À partir de 2014	1
Développer des partenariats avec les Villes et Pays d'art et d'histoire à l'échelle régionale	Ville de Strasbourg	Ville de Mulhouse, Pays de Guebwiller, Pays du Val d'Argent, Ville de Metz	À partir de 2014	2

II. LES THÉMATIQUES DU PROJET EN ACTIONS

A. PATRIMOINE URBAIN : LA MORPHOLOGIE URBAINE COMME CLEF DE LECTURE DE LA VILLE

ACTIONS	AXE	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER
Poursuivre les démarches de connaissance du patrimoine urbain : Inventaire de la <i>Neustadt</i> , Identification du patrimoine dans le cadre du PLU...	1	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, Service de l'Inventaire et du patrimoine de la Région Alsace	Université de Strasbourg, ENSAS, INSA	En cours
Valoriser le patrimoine à travers la planification et les documents d'urbanisme : révision-extension du PSMV, PLU	1	Etat / Communauté urbaine de Strasbourg	Ville de Strasbourg	En cours
Candidature à l'extension du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco de la Grande-Île à la <i>Neustadt</i>	2	Ville de Strasbourg / Etat	Acteurs locaux du patrimoine	2011-2016
Poursuivre l'édition guides-découverte par quartier	3	Communauté urbaine de Strasbourg	Conseils de quartier	En cours
Programmer des visites par quartier et/ou sur le thème du développement urbain : formation du territoire, morphologie urbaine, fortifications, ponts...	2-5	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, Office de tourisme de Strasbourg et sa Région		À partir de 2014
Développer des ateliers et outils pédagogiques : Strasbourg en plans, lecture de la ville, ouvrages de défense, urbanisme et logement social au XXe siècle, s'appuyer sur l'opération académique Lire la ville...	3-4	Ville de Strasbourg	Education nationale, acteurs éducatifs et associatifs	À partir de la rentrée 2014
Organiser des visites et conférences dans les quartiers en lien avec les projets de rénovation urbaine		Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	Acteurs de quartier	À partir de 2014

B. BIBLIOTHEQUE DE L'ARCHITECTURE

ACTIONS	AXE	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER
Collecter et compléter les monographies d'édifices emblématiques du patrimoine strasbourgeois	1	Ville de Strasbourg, Université, Service de l'Inventaire et du patrimoine de la Région Alsace, DRAC Alsace, ENSAS...		En cours
Valoriser le patrimoine du XXe siècle en s'appuyant sur le label Patrimoine du XXe siècle	1	DRAC Alsace	Ville de Strasbourg	À partir de 2014
Mettre en place une base de données rassemblant les références bibliographiques, les études et travaux universitaire sur l'architecture et le patrimoine strasbourgeois	1	Ville de Strasbourg	Université de Strasbourg, Service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Alsace, DRAC Alsace, ENSAS, INSA...	À partir de 2015
Editer des plaquettes : styles, matériaux et techniques de construction	3	Ville de Strasbourg	DRAC Alsace, partenariats à définir en fonction des thématiques et secteurs géographiques	À partir de 2015
Proposer des outils pédagogiques sur les spécificités de l'architecture strasbourgeoise : - mallette pédagogiques, - documents à destination des jeunes	3	Ville de Strasbourg, Education nationale, CRDP	DRAC Alsace, partenariats à définir en fonction des thématiques et secteurs géographiques	En cours
Mettre en place une signalétique sur des édifices représentatifs de l'architecture strasbourgeoise en déclinant un mobilier durable et une charte graphique unique	3	Ville de Strasbourg	Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région, DRAC Alsace	À partir de 2013
Développer la programmation sur ce thème : visites dans le centre et déclinées par quartier, ateliers pédagogiques, Journées de l'architecture...	2-4	Ville de Strasbourg	Office de tourisme de Strasbourg et sa Région, DRAC Alsace	En cours
Mise en réseau : développer des échanges avec les VPAH sur les spécificités de l'architecture régionale	7	Ville de Strasbourg et VPAH de la Région	DRAC Alsace	A partie de 2015

C. ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAINS

ACTIONS	AXE	PILOTES	PARTENAIRES	CALENDRIER
Visites : Pérenniser les visites sur l'art dans la ville à l'occasion des JEP et de la foire d'art contemporain St'art, organiser des visites des nouvelles constructions remarquables, organiser des visites à l'occasion des Journées de l'architecture	2	Ville de Strasbourg, CEAAC, Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur		À partir de 2013
Faire le lien entre les collections du MAMCS et l'art dans la ville : création d'un « musées de poche », organisation de visites couplées musée et œuvres d'art dans l'espace public	2-3	Ville de Strasbourg		À partir de 2015
Sensibiliser les strasbourgeois à la qualité architecturale, accompagner les projets exemplaires	4	Ville de Strasbourg, DRAC Alsace, CAUE, Maison européenne de l'architecture-Rhin supérieur		À partir de 2015
Développer des outils pédagogiques : réhabilitations du patrimoine, techniques et matériaux de construction	3	Ville de Strasbourg	CAUE, DRAC Alsace	À partir de 2015
Organiser des conférences d'architectes présentant leurs projets à Strasbourg	2-4	Ville de Strasbourg, ENSAS, Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur, CAUE		À partir de 2014

D. CAPITALE EUROPEENNE

ACTIONS	AXE	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	CALENDRIER
Ouverture du lieu d'Europe : espace d'exposition pédagogique sur l'Europe	2	Ville de Strasbourg	Institutions européennes	2014
Développer une signalétique de circuit sur l'Europe à Strasbourg	3	Ville de Strasbourg	Office de tourisme de Strasbourg et sa Région	2014
Candidater au label du patrimoine européen	1-2	Ville de Strasbourg	Etat	À partir de 2014
Développer l'offre de visites sur la thématique européenne	2-5	Ville de Strasbourg, Office de tourisme de Strasbourg et sa région	Institutions européennes	À partir de 2014
Proposer une mallette pédagogique sur l'architecture des institutions européennes	3	Ville de Strasbourg		À partir de 2015

E. VILLE DES SAVOIRS

ACTIONS	AXE	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	CALENDRIER
Mettre en place une signalétique autour de circuits dans le campus centre et dans l'hôpital civil, signalétique sur le Strasbourg médiéval en lien avec le film « Les bâtisseurs de cathédrale »	3	Ville de Strasbourg, Université de Strasbourg		À partir de 2015
Proposer des visites sur cette thématique : l'université dans la ville, hôpital civil, apprendre à Strasbourg, le patrimoine des sciences, visites autour du patrimoine religieux qui permettent au public de comprendre les spécificités locales (histoire des religions, organisation des cultes, droit local...)	3-5	Ville de Strasbourg	Ville de Strasbourg, HUS	À partir de 2013
Développer des outils pédagogiques : Décliner l'animation « Mon école, mon quartier » (archives de Strasbourg), proposer des mallettes pédagogiques sur l'histoire de l'enseignement et sur l'histoire des sciences à Strasbourg ainsi que sur l'architecture des lieux d'enseignement et de recherche, proposer une animation pédagogique « Se soigner à Strasbourg, à la découverte de l'hôpital civil », ateliers pédagogiques : autour de la construction de la cathédrale, la cathédrale dans son quartier, découverte des cultes/religions à travers les lieux de culte.	3	Ville de Strasbourg, Université de Strasbourg CRDP, évêché	Education nationale	À partir de 2015
Université d'été : programme de visites et conférences à destination du grand public impliquant des enseignants de l'université, des chercheurs impliquant également des étudiants en master2 (STS, muséo, médiation scientifique...) pour stage ou futurs mémoires de recherche	2	Ville de Strasbourg, Université de Strasbourg		À partir de 2016
Mettre en place des chantiers de restauration avec associations d'insertions (ex les mires)	2	Université de Strasbourg	Ville de Strasbourg	À partir de 2016
Editer des plaquettes : circuit dans l'hôpital civil, monographies d'édifices religieux	3	Ville de Strasbourg	Hôpitaux universitaires de Strasbourg	À partir de 2014
Célébrer le millénaire de la cathédrale	2-5	Ville de Strasbourg, évêché de Strasbourg	Acteurs culturels	2015

F. IDENTITES ET CULTURES VIVANTES

ACTIONS	AXE	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	CALENDRIER
Renforcer le volet culturel et patrimonial de l'opération Capitale de Noël : développer les visites (en dehors du centre), valoriser les traditions de Noël auprès des strasbourgeois et en particulier du jeune public.	2-5-6	Ville de Strasbourg	Acteurs associatifs	À partir de 2014
Proposer des visites en alsacien	2	Ville de Strasbourg, Office de tourisme de Strasbourg et sa Région	Office pour la langue et la culture alsacienne (OLCA)	À partir de 2015
Valoriser de travail de collecte du patrimoine immatériel régional à travers des manifestations culturelles	1	Ville de Strasbourg	Office pour la langue et la culture alsacienne (OLCA), Région Alsace, Université de Strasbourg...	À partir de 2016
Rédaction partenariale d'une charte culture régionale et interculturalité	6	Ville de Strasbourg	Acteurs culturels	En cours
Intégrer le patrimoine immatériel dans la programmation des Journées européennes du patrimoine	2	Ville de Strasbourg	OLCA	En cours
Collecter la mémoire des strasbourgeois	1	Ville de Strasbourg	Acteurs de quartier, associations	En cours
Candidature de l'œuvre Notre-Dame sur la liste du patrimoine mondial au titre du patrimoine culturel immatériel	2	Ville de Strasbourg, Fondation de l'œuvre Notre-Dame, Etat		2013-2017
Développer la médiation sur les métiers et savoir-faire autour des projets de restauration	2	Ville de Strasbourg	FREMA, Compagnons du tour de France, artisans, Fondation de l'œuvre Notre-Dame	À partir de 2017
Organiser des concerts à l'occasion des Journées européennes du patrimoine pour animer et mettre en avant les traditions locales (harmonies, musiques manouches...)	6	Ville de Strasbourg	Ecoles de musique, conservatoire, associations	À partir de 2013

G. VILLE DE NATURE

ACTIONS	AXE	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	CALENDRIER
Gestion exemplaire des espaces naturels : Zéro pesticides, Réserves naturelles Protéger la trame verte à travers les documents d'urbanisme	4	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg		En cours
Création et aménagement du Parc naturel urbain de Koenigshoffen, Montagne verte, Elsau	4	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	Acteurs de quartier, associations naturalistes...	En cours
Développer de nouveaux thèmes de visites autour du patrimoine naturel Visites sur le thème de l'eau à Strasbourg : au fil/le long des cours d'eau, Rhin des écrivains, eau dans la formation du territoire... Visites : parcs et jardins remarquables, arbres remarquables, faune et flore en ville, jardins ouvriers	2	Ville de Strasbourg, Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région	DRAC Alsace	À partir de 2014
Balisages de circuits dans les forêts et le PNU, signalétique aux points d'entrée des parcs et espaces naturels	3	Ville de Strasbourg		En cours
Editer des plaquettes sur les parcs et jardins remarquables (Orangerie, Deux-Rives, Citadelle)	3	Ville de Strasbourg	DRAC Alsace	À partir de 2015
S'appuyer sur des événements locaux ou nationaux (Rendez-vous au jardin) pour faire découvrir le patrimoine naturel	6	Ville de Strasbourg, DRAC Alsace		
Constituer un dossier de candidature au label « Jardins remarquables » pour le parc de l'Orangerie	1	Ville de Strasbourg, DRAC Alsace		En cours
Développer des outils pédagogiques Atelier pédagogique : lire et comprendre un jardin (types et usages des jardins) Encourager la mise en place de l'opération <i>Adoptez un jardin</i>	3	Ville de Strasbourg, Education nationale	SINE (CINE de Bussière), DRAC Alsace, Service de l'Inventaire et du patrimoine de la Région Alsace	À partir de 2015

H. PATRIMOINE PORTUAIRE, ARTISANAL ET INDUSTRIEL

ACTIONS	AXE	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	CALENDRIER
Valorisation à travers les projets urbains et les réhabilitations : Deux-Rives, entrepôt Seegmuller, Manufacture des tabacs...	4	Communauté urbaine de Strasbourg, aménageurs, Port autonome de Strasbourg		En cours
Programmer des visites régulières (en bateau, à vélo) : patrimoine portuaire, patrimoine brassicole à Koenigshoffen ou Cronenbourg, artisanat et savoir-faire vivants	2	Ville de Strasbourg	Port autonome de Strasbourg, acteurs de quartier	À partir de 2014
Editer des plaquettes : circuit de découverte à vélo du patrimoine portuaire à destination des individuels, patrimoine brassicole	3	Ville de Strasbourg	Partenariats à déterminer en fonction des thématiques	En cours
Développer des mallettes pédagogiques sur l'histoire du port, l'histoire des brasseries, les corporations et leur rôle dans la ville	3	Ville de Strasbourg	Archives de Strasbourg, Musée historique	A partir de 2015
Ouvrir les anciennes glacières à la visite après mise en sécurité du site	3-5	Ville de Strasbourg, Association des Amis des glacières	Propriétaire	(étude en cours)
Développer la programmation culturelle dans des sites du patrimoine industriel réinvestis en mettant l'accent sur la découverte de ces sites patrimoniaux	6	Ville de Strasbourg	Partenariats à définir en fonction des lieux et de la programmation culturelle	À partir de 2015